



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025 – 22 du 10 novembre 2025

relatif à

**À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. MARC TAVERNEY (PLR), DÉPOSÉ LE 7
FÉVRIER 2022 ET INTITULÉ « MISE À DISPOSITION DE DÉFIBRILLATEURS
ACCESSIBLES A LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
D'AIGLE ».**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Marc Taverney, déposé le 7 février 2022, intitulé «Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la commune d'Aigle». Le postulant souligne qu'en cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), chaque minute compte et que la défibrillation externe précoce peut sauver des vies. Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter des défibrillateurs entièrement automatisés (DEA) opérationnels 24h/24 et mieux répartis sur le territoire communal.

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 février 2022, a accepté de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Informations et statistiques relatives aux arrêts cardio-respiratoires sur le Canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, chaque jour, deux personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque, nécessitant l'engagement des secours professionnels. Lorsque aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée de ceux-ci, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. En Suisse, les études montrent que le taux de survie pour l'ensemble des arrêts cardiaques n'excède pas 3% à 5%. Suivant l'exemple du Tessin, des améliorations sont toutefois possibles.

Quels sont les principes de la défibrillation ?

La circulation du sang dans le corps humain est assurée par le cœur afin d'apporter aux cellules l'oxygène nécessaire à son fonctionnement. Le cœur est composé de quatre cavités qui sont alternativement remplies ou contractées, à la manière d'une pompe. Ces mouvements du cœur sont commandés par de faibles signaux électriques réguliers. À la suite de certaines conditions d'effort, de maladies, d'accidents, ou de facteurs biologiques, ces signaux électriques pilotant le cœur peuvent se dérégler, commander des mouvements désordonnés et très rapides : c'est la fibrillation.

Dans ces circonstances, le cœur n'assure plus sa fonction de pompage et les cellules de l'organisme sont détériorées par l'absence d'oxygène. Des dommages irréversibles et la mort peuvent alors subvenir très rapidement. Lorsqu'un cœur est en fibrillation, on peut lui imposer de reprendre un rythme en lui envoyant un choc électrique de plusieurs milliers de volts. Ceci provoque une réinitialisation des influx électriques reçus par le cœur afin de lui permettre de retrouver un rythme qui lui permettra d'assurer à nouveau la fonction de pompage. Ce choc est délivré par un appareil spécial, le défibrillateur, par l'intermédiaire de deux électrodes placées sur le corps de la victime en des endroits précis favorisant la traversée du cœur par le courant électrique.

Comment fonctionne un défibrillateur entièrement automatisé (DEA) ?

Le défibrillateur comporte une batterie ou piles spéciales lui assurant son autonomie électrique. Les électrodes que l'on place sur la victime permettent une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux ou un écran d'affichage. Par exemple, l'appareil peut indiquer de délivrer un choc (dont il calcule automatiquement les caractéristiques électriques) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.

Risques et conditions d'utilisation de l'appareil ?

Il n'existe à proprement parler pas ou peu de risque pour la victime, car elle serait de toute façon condamnée si on n'effectuait aucun geste d'urgence. Le défibrillateur détermine automatiquement la nécessité du choc électrique et son intensité. Ainsi, il ne délivrera pas de choc s'il perçoit que le cœur à un fonctionnement ne nécessitant pas ce traitement.

L'humidité excessive (pluie, victime mouillée) ou un environnement métallique (victime sur un échafaudage, etc.) peuvent conduire à des difficultés d'ordre électrique : d'une part le test automatique peut être faussé et, d'autre part, le choc peut être ressenti par les personnes se trouvant à proximité de la victime. C'est pourquoi le défibrillateur ne doit pas être utilisé tant que ces circonstances défavorables ne sont pas éliminées. Concernant les conditions d'utilisation, contrairement à une idée répandue, l'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas à elle seule de réanimer une personne. En réalité, l'appareil, complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire que l'on apprend lors des formations de secourisme.

De ce fait, il est abusif de prétendre qu'un défibrillateur peut être mis en œuvre par « toute personne », les utilisateurs doivent avoir reçu une formation pour pouvoir les manipuler efficacement.

D'après un sondage de l'Alliance suisse des Samaritains, il apparaît que trois personnes sur quatre ont bien suivi un cours de premiers secours (obligatoire aujourd'hui pour l'obtention du permis de conduire), mais que celui-ci remonte souvent à plusieurs années. Seule une personne interrogée sur deux se sent en mesure de pratiquer une ventilation artificielle, sur trois seulement un massage cardio-pulmonaire. En Suisse, il n'y a pas de formation obligatoire en secourisme. On estime que seuls 1 à 2% de la population suivent chaque année une telle formation, ce qui est clairement insuffisant. De plus, une révision régulière des connaissances fait défaut.

Dans les établissements scolaires, l'entraînement aux gestes qui sauvent en cas d'urgence cardiaque n'est pas obligatoire. Seul le canton du Tessin et la ville de Rapperswill-Jona ont adopté, financé et mis en route des projets en la matière. Ces projets visent à former 15'000 élèves des classes secondaires, en cinq ans, pour les uns, 700 pour les autres. Même en l'absence d'obligation, la Fondation Suisse de Cardiologie espère convaincre d'autres communes et écoles de Suisse romande et alémanique d'adhérer à concept de formation.

Collaboration avec les First Responders Vaud et le 144

Le dispositif de défibrillateurs publics s'inscrit en parfaite complémentarité avec le système **First Responders Vaud**, coordonné par la Centrale d'appels sanitaires urgents **144**. Lorsqu'une alarme d'arrêt cardiaque est déclenchée, le 144 active simultanément les secours professionnels (ambulances, pompiers) et, via l'application dédiée, les **secouristes bénévoles First Responders** situés à proximité. Ces derniers peuvent ainsi intervenir dans les toutes premières minutes, avant l'arrivée des secours, avec un défibrillateur public ou privé disponible dans le périmètre. À savoir qu'au SDIS Chablais plus de 90 pompiers sont formés pour le BLS AED et donc à même de pouvoir procurer des soins. Tous ne sont pas membres de First Responders Vaud.

Pour les personnes qui utiliseraient un défibrillateur, il est bon de savoir que durant toute l'intervention, la centrale 144 reste en **liaison téléphonique directe** avec la personne qui prodigue les premiers soins, lui fournissant les consignes précises à suivre (massage cardiaque, utilisation du défibrillateur, positionnement, etc.). Cette coordination en temps réel entre la population et les services d'urgence constitue un maillon essentiel de la chaîne de survie et augmente considérablement les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

<https://swissheart.ch/fr/connaissances-et-soutien/cours/help-save-lives>

2. CONTEXTE ACTUEL

À ce jour, plusieurs défibrillateurs existent à Aigle, mais la plupart sont situés dans des entreprises privées et ne sont opérationnels qu'aux horaires d'ouverture. Aucun DEA n'est actuellement disponible 24h/24 en extérieur.

Ci-dessous la liste des défibrillateurs existants et recensés sur le site First Responders Vaud.

Défibrillateurs communaux :

Halle des Glariers – Av. des Glariers

Emplacement : Intérieur Horaires : Il est uniquement accessible durant les manifestations ou utilisations privées

Défibrillateurs en entreprise (selon site First Responders Vaud) :

La centrale 144 dispose d'un registre des DEA référencés, permettant aux secours d'indiquer le plus proche appareil lors d'une urgence. Toutefois, ce registre ne couvre pas l'ensemble des appareils existants et nécessite une actualisation permanente.

Migros Aigle – Place de la Gare 5

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Lidl Aigle – Ch. de la Zima 5

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Migros Aigle – Ch. Sous le Grand Pré 4

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Gétaz-Romang Aigle – Ch. des Marais 3

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Centre Mondial du cyclisme 1 + 2 – Allée Ferdi Kübler 12

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

SAN Centre régional Aigle – Sous le Grand Pré 6

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

3. DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'améliorer l'accessibilité aux DEA, plusieurs pistes ont été étudiées en lien avec le postulat :

Territoire communal

Pour assurer une couverture efficace du territoire communal, il est nécessaire que les défibrillateurs externes automatisés (DEA) soient implantés de manière stratégique dans les lieux à forte fréquentation (gare, centre-ville, installations sportives, bâtiments publics). Les recommandations internationales en matière de réanimation préconisent qu'un DEA puisse être atteint et utilisé en moins de **3 à 5 minutes** après l'arrêt cardio-respiratoire. En pratique, cela correspond à une **distance d'environ 200 à 300 mètres en zone urbaine** entre deux appareils.

Cette densité permet de maximiser les chances de survie en réduisant au minimum le délai d'intervention. Sur le territoire communal, la planification tiendra compte à la fois de la densité de population, des flux de passage et de l'accessibilité des sites 24h/24, afin de garantir un maillage cohérent et homogène.

Le maillage a donc été effectué selon le plan en annexe.

A. Équipement des bâtiments communaux

Après analyse, il est souhaité d'équiper les bâtiments communaux suivants avec une installation extérieure protégée et accessible 24h/24

ROUGE (selon plan en annexe)

Implantation ciblée dans les lieux à forte fréquentation

- N°1 - Zone sportive des Glariers – Terrain de football
- N°2 - Halle des Glariers
- N°3 - Hôtel de Ville
- N°4 - Édicule WC Cloître
- N°5 - Édicule vélo gare d'Aigle
- N°6 – Novassalle
- N°7 – Gymnase du Chablais
- N°9 – Funérarium Rte d'Evian
- N°10 – Collège des Dents-du-Midi - Salle de gymnastique
- N°11– Collège de la Grande-Eau - Salle de gymnastique
- N°12 – Refuge du Larrevoin
- N°13 – Refuge Grand – Air (Scouts)
- N°14– Déchetterie - STEP
- N°15 - Zone sportive de la Mêlée – Terrain de football
- N°16 – Salle de l'Aiglon
- N°17 – Halle ASD

La piscine est équipée d'office d'un défibrillateur, mais utilisable uniquement par eux en direct.

N°8 – Caserne SDIS déjà présent sur site, il faut uniquement sortir le matériel

BLEU (selon plan en annexe)

- N°1 – ZONE Golf
- N°2 – Abri bus Rte d'Evian
- N°3 – Abri bus Châtelard
- N°4 – Abri bus Pré-d'Emoz

JAUNE (selon plan en annexe)

Créer une collaboration avec les entreprises locales afin d'inciter celles-ci à mettre leurs DEA à disposition du public en extérieur, lorsque cela est possible.

Un contact devra être effectué avec ces entreprises après validation du préavis ou alors trouver d'autres entreprises.

B. Référencement systématique

Référencer les DEA existants dans la base cantonale et contrôler leur signalisation. Un référencement sera réalisé avec l'aide du site internet des First Responders Vaud.

<https://vaud.momentum.dos-group.com/dae/index>

C. Signalétique

La mise en place de défibrillateurs accessibles à la population doit impérativement s'accompagner d'une signalétique claire et uniforme. Chaque appareil sera identifié par le pictogramme officiel vert et blanc reconnu internationalement, garantissant une compréhension immédiate, y compris par des personnes non francophones. Des panneaux directionnels seront installés dans l'espace public afin d'indiquer la présence et la localisation précise des défibrillateurs. Dans les bâtiments communaux et lieux publics, des autocollants et indications visuelles permettront également de guider rapidement les usagers. Cette signalétique sera harmonisée sur l'ensemble du territoire communal afin d'assurer une visibilité optimale et d'augmenter l'efficacité de l'intervention en cas d'urgence.

D. Communication

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, la Municipalité prévoit une campagne de communication destinée à informer largement la population et les associations locales. Une brochure explicative sera réalisée et distribuée dans les boîtes aux lettres ainsi que dans les lieux publics, présentant la localisation des défibrillateurs, les gestes de premiers secours, les contacts utiles et les inviter à se former.

En parallèle, les canaux numériques de la Commune (site internet, réseaux sociaux) seront utilisés pour relayer ces informations et sensibiliser régulièrement la population.

Enfin, des séances de formation pratique seront proposées en collaboration avec les samaritains et les associations culturelles et de sport (Union des Sociétés Locales d'Aigle – USLA), afin de permettre aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux membres des associations, d'acquérir les bons réflexes face à un arrêt cardiaque et de se familiariser avec l'utilisation des défibrillateurs.

Il sera nécessaire de proposer trois types de formations auprès de la population.

1. Information à la population sous forme de cours d'une soirée pour les personnes intéressées à coordonner avec les services de secours de la ville ou lors d'une journée sécurité à créer.
2. Information dans les écoles sur l'utilisation de ce matériel pour les classes secondaires
3. Information pour les clubs sportifs sur l'utilisation de ce matériel dans les installations sportives

E. Partenariat avec les entreprises pour le futur

La Municipalité souhaite dans le futur associer les entreprises et association locales à cette démarche. Les entreprises, commerces, associations ou copropriétés qui décident d'installer un défibrillateur accessible 24h/24 sur leur bâtiment pourraient recevoir un soutien financier communal sous forme de rétribution forfaitaire. Un règlement devra être élaboré pour obtenir une subvention.

Ce soutien pourrait couvrir :

- Une partie des coûts d'acquisition et d'installation avec un plafonnement par appareil
- La mise à disposition de la signalétique officielle et du référencement sur les outils de communication communaux.
- L'accès à des sessions de formation organisées par la Commune pour leur personnel ou leurs membres.

Objectif

Ce dispositif incitatif viserait à élargir la couverture géographique et à encourager les initiatives privées, tout en maintenant une répartition claire entre les obligations réglementaires et les démarches volontaires, bénéfiques pour l'ensemble de la population.

Nota bene

Ces demandes de subventions devront être analysées par les services communaux en fonction des besoins dans les zones d'implantations.

4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité reconnaît l'importance de rendre accessibles ces appareils vitaux et s'engage à :

- Lancer un projet d'implantation progressive de DEA extérieurs,
- Garantir la mise à jour du registre cantonal,
- Assurer un entretien régulier et le contrôle du bon fonctionnement des appareils,
- Sensibiliser la population à l'utilisation des DEA et aux gestes de premiers secours.

5. DÉLAIS DE RÉALISATION

Ce travail sera mené dès l'acceptation du préavis en lançant un appel d'offre de marché public, avec une mise en œuvre progressive, sous réserve de l'acceptation des crédits nécessaires.

De contacter toutes les entreprises de la commune d'Aigle pour savoir si elles disposent de DEA et d'ensuite terminer l'implantation sur la commune.

Au fur et à mesure, de réaliser une information à la population sur l'utilisation de ce matériel.

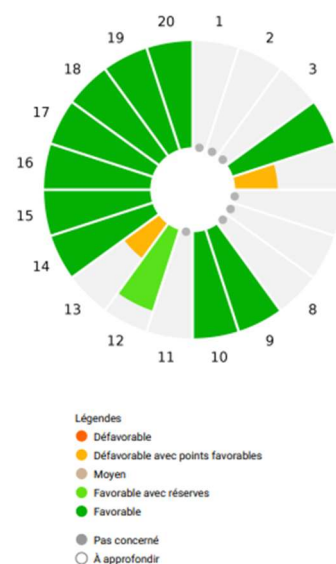
6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de défibrillateurs sur le territoire communal s'inscrit dans le cadre de notre label Commune en santé ainsi qu'une démarche de développement durable au sens large, puisqu'elle vise à renforcer la **dimension sociale** du concept, en améliorant la sécurité et la qualité de vie des habitantes et habitants. L'accès facilité à ces appareils permet de sauver des vies et faire face aux urgences sanitaires.

Sur le plan **économique**, la mutualisation de l'investissement entre la commune et d'éventuels partenaires (entreprises, associations) favorise une gestion responsable des ressources financières et humaines.

Enfin, sur le plan **environnemental**, les appareils nécessitent peu d'énergie et leur durée de vie sont longues ; la Municipalité veillera à privilégier des fournisseurs respectueux des normes environnementales, notamment pour le recyclage des batteries et consommables. Ainsi, ce projet répond de manière équilibrée aux trois piliers du développement durable.

Synthèse



7. INCIDENCES FINANCIÈRES

L'acquisition d'un DEA à l'extérieur (y compris armoire chauffée et sécurisée) représente un coût estimatif de CHF 4'500 à 5'000 par appareil, auxquels s'ajoutent les frais d'entretien et de remplacement de la batterie/pads

Dans la phase d'étude, il s'est avéré qu'une possibilité de surveiller par GPS le DAE existerait. L'AEDTRAX est une solution combinant un dispositif intelligent et un logiciel cloud permettant de gérer facilement et rapidement les défibrillateurs externes automatisés. Le dispositif intelligent AEDTrax contrôle les défibrillateurs et s'assure qu'ils sont toujours prêts à l'emploi. De plus, les défibrillateurs effectuent un autotest périodique automatique dont les résultats sont transmis via une interface USB au dispositif, qui les envoie ensuite au serveur AEDTrax pour analyse et surveillance. Les gestionnaires peuvent ainsi consulter l'état de tous les défibrillateurs, suivre leurs dernières localisations, recevoir des alertes et gérer les paramètres. Outre l'historique de chaque appareil, l'état de la batterie, la date de péremption des électrodes, le numéro de série et la localisation géographique sont également affichés.

Budget

Installation sur les bâtiments communaux des DEA + boîtiers extérieurs et installation électrique

Descriptif	Nombre	Prix	Total
DEA (yc patchs+batteries)	20 pc	CHF 3800.-	CHF 76'000.-
SmartCase extérieure	20 pc	CHF 1'055.-	CHF 21'100.-
AEDTRAX (surveillance GPS)	20 pc	CHF 1'900.-	CHF 38'000.-
Signalétique	20 pc	CHF 50.-	CHF 1'000.-
Installation électrique	20 pc	CHF 1'500.- <i>(selon les lieux les coûts seront diminués)</i>	CHF 30'000.-

Installation en entreprise des boîtiers extérieurs et installation électrique

Descriptif	Nombre	Prix	Total
SmartCase extérieure	10 pc	CHF 1'055.-	CHF 10'550.-
Signalétique	10 pc	CHF 50.-	CHF 500.-
Installation électrique	10 pc	CHF 1'500.- <i>(selon les lieux les coûts seront diminués)</i>	CHF 15'000.-

Budget annuel pour 5 ans dès 2031

Achat	Fréquence	Nombre	Prix	Total
Contrôle de maintenance)	1/an	20pc	Env. CHF 120.-	CHF 2'400.-
Électrodes	1x sur 5 ans	20pc	Env. CHF 265.-	CHF 5'300.-
Batteries	1x sur 5 ans	20pc	Env. CHF 320.-	CHF 9'600.-

Communication

Voici ci-dessous les campagnes de communication proposées :

<i>Sur 3 ans</i>	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Aigle Info	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Brochure en tout ménage (6'000 ex.)	CHF 6'000.-	CHF 2'000.-	CHF 2'000.-
Campagne digitale	CHF 2'500.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-
Affiches et signalétique	CHF 2'500.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-

Formation

Voici ci-dessous les campagnes de formation proposées :

<i>Sur 3 ans</i>	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Formation (4x/an)	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-

Les coûts estimés se décomposent comme suit

<i>Installation sur les bâtiments communaux des DEA + boîtiers extérieurs et installation électrique</i>	CHF 166'100.-
<i>Installation en entreprise des boîtiers extérieurs et installation électrique</i>	CHF 26'050.-
Communication année 1	CHF 11'000.-
Formation année 1	CHF 5'000.-
Divers et imprévus	<u>CHF 6'850.-</u>
Total	<u>CHF 215'000.-</u>

Dès l'année 2 les montants pour la communication et les formations de CHF 9'000.- devront être intégrés sur le budget ordinaire.

Amortissement.

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent, et dans le cadre de ce préavis, un amortissement de 5 ans sera appliqué.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2025 – 22 du 10 novembre 2025
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. **De prendre** acte de la réponse au postulat de M. Marc Taverney « Mise à disposition de défibrillateurs » ;
2. **De suivre** la Municipalité dans son intention de lancer un programme d'implantation de DEA accessibles 24h/24 sur le territoire communal ;
3. **De charger** la Municipalité à rédiger un règlement de subvention pour les entreprises et associations qui souhaitent s'équiper d'un DEA accessible 24/24 ;
4. **D'accorder** à la Municipalité le crédit nécessaire maximum de **CHF 215'000 TTC** pour l'achat et la campagne de communication et de formation relative au défibrillateur accessibles 24/24 sur le domaine public ;
5. **D'autoriser** la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 215'000 TTC** aux meilleures conditions ;
6. **De porter** le montant de **CHF 9'000.-** au budget annuel pour la communication et la formation relative à l'utilisation de ces appareils DEA dès le budget 2027.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

G. Devaud

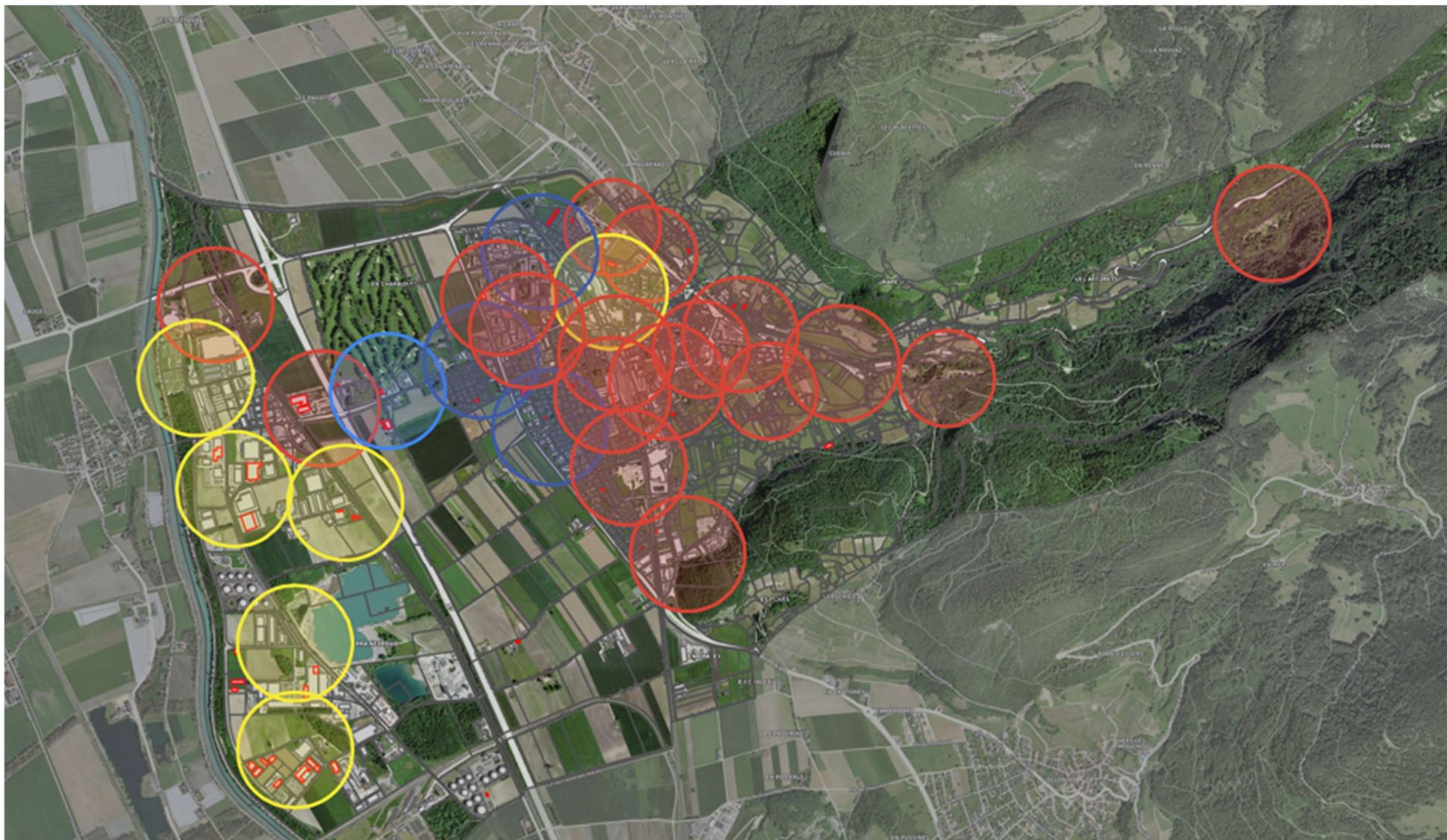
A. Décaillet

Municipal délégué : M. Fabrice Cottier, Municipal des bâtiments.

Annexe 1 :

PLAN GÉNÉRAL D'IMPLANTATION LORS DE L'ETUDE

- Rouge =** Implantation sur les bâtiments communaux – Phase 1
- Bleu =** Implantation sur les bâtiments communaux – Phase 2
- Jaune =** Implantation en entreprise – Phase 3





COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025 – 22 du 10 novembre 2025

relatif à

**À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. MARC TAVERNEY (PLR), DÉPOSÉ LE 7
FÉVRIER 2022 ET INTITULÉ « MISE À DISPOSITION DE DÉFIBRILLATEURS
ACCESSIBLES A LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
D'AIGLE ».**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Marc Taverney, déposé le 7 février 2022, intitulé «Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la commune d'Aigle». Le postulant souligne qu'en cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), chaque minute compte et que la défibrillation externe précoce peut sauver des vies. Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter des défibrillateurs entièrement automatisés (DEA) opérationnels 24h/24 et mieux répartis sur le territoire communal.

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 février 2022, a accepté de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Informations et statistiques relatives aux arrêts cardio-respiratoires sur le Canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, chaque jour, deux personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque, nécessitant l'engagement des secours professionnels. Lorsque aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée de ceux-ci, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. En Suisse, les études montrent que le taux de survie pour l'ensemble des arrêts cardiaques n'excède pas 3% à 5%. Suivant l'exemple du Tessin, des améliorations sont toutefois possibles.

Quels sont les principes de la défibrillation ?

La circulation du sang dans le corps humain est assurée par le cœur afin d'apporter aux cellules l'oxygène nécessaire à son fonctionnement. Le cœur est composé de quatre cavités qui sont alternativement remplies ou contractées, à la manière d'une pompe. Ces mouvements du cœur sont commandés par de faibles signaux électriques réguliers. À la suite de certaines conditions d'effort, de maladies, d'accidents, ou de facteurs biologiques, ces signaux électriques pilotant le cœur peuvent se dérégler, commander des mouvements désordonnés et très rapides : c'est la fibrillation.

Dans ces circonstances, le cœur n'assure plus sa fonction de pompage et les cellules de l'organisme sont détériorées par l'absence d'oxygène. Des dommages irréversibles et la mort peuvent alors subvenir très rapidement. Lorsqu'un cœur est en fibrillation, on peut lui imposer de reprendre un rythme en lui envoyant un choc électrique de plusieurs milliers de volts. Ceci provoque une réinitialisation des influx électriques reçus par le cœur afin de lui permettre de retrouver un rythme qui lui permettra d'assurer à nouveau la fonction de pompage. Ce choc est délivré par un appareil spécial, le défibrillateur, par l'intermédiaire de deux électrodes placées sur le corps de la victime en des endroits précis favorisant la traversée du cœur par le courant électrique.

Comment fonctionne un défibrillateur entièrement automatisé (DEA) ?

Le défibrillateur comporte une batterie ou piles spéciales lui assurant son autonomie électrique. Les électrodes que l'on place sur la victime permettent une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux ou un écran d'affichage. Par exemple, l'appareil peut indiquer de délivrer un choc (dont il calcule automatiquement les caractéristiques électriques) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.

Risques et conditions d'utilisation de l'appareil ?

Il n'existe à proprement parler pas ou peu de risque pour la victime, car elle serait de toute façon condamnée si on n'effectuait aucun geste d'urgence. Le défibrillateur détermine automatiquement la nécessité du choc électrique et son intensité. Ainsi, il ne délivrera pas de choc s'il perçoit que le cœur à un fonctionnement ne nécessitant pas ce traitement.

L'humidité excessive (pluie, victime mouillée) ou un environnement métallique (victime sur un échafaudage, etc.) peuvent conduire à des difficultés d'ordre électrique : d'une part le test automatique peut être faussé et, d'autre part, le choc peut être ressenti par les personnes se trouvant à proximité de la victime. C'est pourquoi le défibrillateur ne doit pas être utilisé tant que ces circonstances défavorables ne sont pas éliminées. Concernant les conditions d'utilisation, contrairement à une idée répandue, l'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas à elle seule de réanimer une personne. En réalité, l'appareil, complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire que l'on apprend lors des formations de secourisme.

De ce fait, il est abusif de prétendre qu'un défibrillateur peut être mis en œuvre par « toute personne », les utilisateurs doivent avoir reçu une formation pour pouvoir les manipuler efficacement.

D'après un sondage de l'Alliance suisse des Samaritains, il apparaît que trois personnes sur quatre ont bien suivi un cours de premiers secours (obligatoire aujourd'hui pour l'obtention du permis de conduire), mais que celui-ci remonte souvent à plusieurs années. Seule une personne interrogée sur deux se sent en mesure de pratiquer une ventilation artificielle, sur trois seulement un massage cardio-pulmonaire. En Suisse, il n'y a pas de formation obligatoire en secourisme. On estime que seuls 1 à 2% de la population suivent chaque année une telle formation, ce qui est clairement insuffisant. De plus, une révision régulière des connaissances fait défaut.

Dans les établissements scolaires, l'entraînement aux gestes qui sauvent en cas d'urgence cardiaque n'est pas obligatoire. Seul le canton du Tessin et la ville de Rapperswill-Jona ont adopté, financé et mis en route des projets en la matière. Ces projets visent à former 15'000 élèves des classes secondaires, en cinq ans, pour les uns, 700 pour les autres. Même en l'absence d'obligation, la Fondation Suisse de Cardiologie espère convaincre d'autres communes et écoles de Suisse romande et alémanique d'adhérer à concept de formation.

Collaboration avec les First Responders Vaud et le 144

Le dispositif de défibrillateurs publics s'inscrit en parfaite complémentarité avec le système **First Responders Vaud**, coordonné par la Centrale d'appels sanitaires urgents **144**. Lorsqu'une alarme d'arrêt cardiaque est déclenchée, le 144 active simultanément les secours professionnels (ambulances, pompiers) et, via l'application dédiée, les **secouristes bénévoles First Responders** situés à proximité. Ces derniers peuvent ainsi intervenir dans les toutes premières minutes, avant l'arrivée des secours, avec un défibrillateur public ou privé disponible dans le périmètre. À savoir qu'au SDIS Chablais plus de 90 pompiers sont formés pour le BLS AED et donc à même de pouvoir procurer des soins. Tous ne sont pas membres de First Responders Vaud.

Pour les personnes qui utiliseraient un défibrillateur, il est bon de savoir que durant toute l'intervention, la centrale 144 reste en **liaison téléphonique directe** avec la personne qui prodigue les premiers soins, lui fournissant les consignes précises à suivre (massage cardiaque, utilisation du défibrillateur, positionnement, etc.). Cette coordination en temps réel entre la population et les services d'urgence constitue un maillon essentiel de la chaîne de survie et augmente considérablement les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

<https://swissheart.ch/fr/connaissances-et-soutien/cours/help-save-lives>

2. CONTEXTE ACTUEL

À ce jour, plusieurs défibrillateurs existent à Aigle, mais la plupart sont situés dans des entreprises privées et ne sont opérationnels qu'aux horaires d'ouverture. Aucun DEA n'est actuellement disponible 24h/24 en extérieur.

Ci-dessous la liste des défibrillateurs existants et recensés sur le site First Responders Vaud.

Défibrillateurs communaux :

Halle des Glariers – Av. des Glariers

Emplacement : Intérieur Horaires : Il est uniquement accessible durant les manifestations ou utilisations privées

Défibrillateurs en entreprise (selon site First Responders Vaud) :

La centrale 144 dispose d'un registre des DEA référencés, permettant aux secours d'indiquer le plus proche appareil lors d'une urgence. Toutefois, ce registre ne couvre pas l'ensemble des appareils existants et nécessite une actualisation permanente.

Migros Aigle – Place de la Gare 5

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Lidl Aigle – Ch. de la Zima 5

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Migros Aigle – Ch. Sous le Grand Pré 4

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Gétaz-Romang Aigle – Ch. des Marais 3

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

Centre Mondial du cyclisme 1 + 2 – Allée Ferdi Kübler 12

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

SAN Centre régional Aigle – Sous le Grand Pré 6

Emplacement : Intérieur Horaires : Uniquement accessibles durant les heures d'ouvertures

3. DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'améliorer l'accessibilité aux DEA, plusieurs pistes ont été étudiées en lien avec le postulat :

Territoire communal

Pour assurer une couverture efficace du territoire communal, il est nécessaire que les défibrillateurs externes automatisés (DEA) soient implantés de manière stratégique dans les lieux à forte fréquentation (gare, centre-ville, installations sportives, bâtiments publics). Les recommandations internationales en matière de réanimation préconisent qu'un DEA puisse être atteint et utilisé en moins de **3 à 5 minutes** après l'arrêt cardio-respiratoire. En pratique, cela correspond à une **distance d'environ 200 à 300 mètres en zone urbaine** entre deux appareils.

Cette densité permet de maximiser les chances de survie en réduisant au minimum le délai d'intervention. Sur le territoire communal, la planification tiendra compte à la fois de la densité de population, des flux de passage et de l'accessibilité des sites 24h/24, afin de garantir un maillage cohérent et homogène.

Le maillage a donc été effectué selon le plan en annexe.

A. Équipement des bâtiments communaux

Après analyse, il est souhaité d'équiper les bâtiments communaux suivants avec une installation extérieure protégée et accessible 24h/24

ROUGE (selon plan en annexe)

Implantation ciblée dans les lieux à forte fréquentation

- N°1 - Zone sportive des Glariers – Terrain de football
- N°2 - Halle des Glariers
- N°3 - Hôtel de Ville
- N°4 - Édicule WC Cloître
- N°5 - Édicule vélo gare d'Aigle
- N°6 – Novassalle
- N°7 – Gymnase du Chablais
- N°9 – Funérarium Rte d'Evian
- N°10 – Collège des Dents-du-Midi - Salle de gymnastique
- N°11– Collège de la Grande-Eau - Salle de gymnastique
- N°12 – Refuge du Larrevoin
- N°13 – Refuge Grand – Air (Scouts)
- N°14– Déchetterie - STEP
- N°15 - Zone sportive de la Mêlée – Terrain de football
- N°16 – Salle de l'Aiglon
- N°17 – Halle ASD

La piscine est équipée d'office d'un défibrillateur, mais utilisable uniquement par eux en direct.

N°8 – Caserne SDIS déjà présent sur site, il faut uniquement sortir le matériel

BLEU (selon plan en annexe)

- N°1 – ZONE Golf
- N°2 – Abri bus Rte d'Evian
- N°3 – Abri bus Châtelard
- N°4 – Abri bus Pré-d'Emoz

JAUNE (selon plan en annexe)

Créer une collaboration avec les entreprises locales afin d'inciter celles-ci à mettre leurs DEA à disposition du public en extérieur, lorsque cela est possible.

Un contact devra être effectué avec ces entreprises après validation du préavis ou alors trouver d'autres entreprises.

B. Référencement systématique

Référencer les DEA existants dans la base cantonale et contrôler leur signalisation. Un référencement sera réalisé avec l'aide du site internet des First Responders Vaud.

<https://vaud.momentum.dos-group.com/dae/index>

C. Signalétique

La mise en place de défibrillateurs accessibles à la population doit impérativement s'accompagner d'une signalétique claire et uniforme. Chaque appareil sera identifié par le pictogramme officiel vert et blanc reconnu internationalement, garantissant une compréhension immédiate, y compris par des personnes non francophones. Des panneaux directionnels seront installés dans l'espace public afin d'indiquer la présence et la localisation précise des défibrillateurs. Dans les bâtiments communaux et lieux publics, des autocollants et indications visuelles permettront également de guider rapidement les usagers. Cette signalétique sera harmonisée sur l'ensemble du territoire communal afin d'assurer une visibilité optimale et d'augmenter l'efficacité de l'intervention en cas d'urgence.

D. Communication

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, la Municipalité prévoit une campagne de communication destinée à informer largement la population et les associations locales. Une brochure explicative sera réalisée et distribuée dans les boîtes aux lettres ainsi que dans les lieux publics, présentant la localisation des défibrillateurs, les gestes de premiers secours, les contacts utiles et les inviter à se former.

En parallèle, les canaux numériques de la Commune (site internet, réseaux sociaux) seront utilisés pour relayer ces informations et sensibiliser régulièrement la population.

Enfin, des séances de formation pratique seront proposées en collaboration avec les samaritains et les associations culturelles et de sport (Union des Sociétés Locales d'Aigle – USLA), afin de permettre aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux membres des associations, d'acquérir les bons réflexes face à un arrêt cardiaque et de se familiariser avec l'utilisation des défibrillateurs.

Il sera nécessaire de proposer trois types de formations auprès de la population.

1. Information à la population sous forme de cours d'une soirée pour les personnes intéressées à coordonner avec les services de secours de la ville ou lors d'une journée sécurité à créer.
2. Information dans les écoles sur l'utilisation de ce matériel pour les classes secondaires
3. Information pour les clubs sportifs sur l'utilisation de ce matériel dans les installations sportives

E. Partenariat avec les entreprises pour le futur

La Municipalité souhaite dans le futur associer les entreprises et association locales à cette démarche. Les entreprises, commerces, associations ou copropriétés qui décident d'installer un défibrillateur accessible 24h/24 sur leur bâtiment pourraient recevoir un soutien financier communal sous forme de rétribution forfaitaire. Un règlement devra être élaboré pour obtenir une subvention.

Ce soutien pourrait couvrir :

- Une partie des coûts d'acquisition et d'installation avec un plafonnement par appareil
- La mise à disposition de la signalétique officielle et du référencement sur les outils de communication communaux.
- L'accès à des sessions de formation organisées par la Commune pour leur personnel ou leurs membres.

Objectif

Ce dispositif incitatif viserait à élargir la couverture géographique et à encourager les initiatives privées, tout en maintenant une répartition claire entre les obligations réglementaires et les démarches volontaires, bénéfiques pour l'ensemble de la population.

Nota bene

Ces demandes de subventions devront être analysées par les services communaux en fonction des besoins dans les zones d'implantations.

4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité reconnaît l'importance de rendre accessibles ces appareils vitaux et s'engage à :

- Lancer un projet d'implantation progressive de DEA extérieurs,
- Garantir la mise à jour du registre cantonal,
- Assurer un entretien régulier et le contrôle du bon fonctionnement des appareils,
- Sensibiliser la population à l'utilisation des DEA et aux gestes de premiers secours.

5. DÉLAIS DE RÉALISATION

Ce travail sera mené dès l'acceptation du préavis en lançant un appel d'offre de marché public, avec une mise en œuvre progressive, sous réserve de l'acceptation des crédits nécessaires.

De contacter toutes les entreprises de la commune d'Aigle pour savoir si elles disposent de DEA et d'ensuite terminer l'implantation sur la commune.

Au fur et à mesure, de réaliser une information à la population sur l'utilisation de ce matériel.

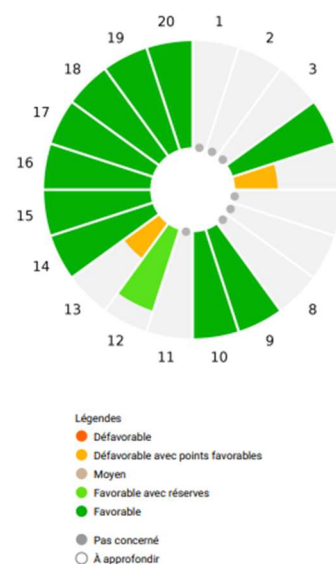
6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de défibrillateurs sur le territoire communal s'inscrit dans le cadre de notre label Commune en santé ainsi qu'une démarche de développement durable au sens large, puisqu'elle vise à renforcer la **dimension sociale** du concept, en améliorant la sécurité et la qualité de vie des habitantes et habitants. L'accès facilité à ces appareils permet de sauver des vies et faire face aux urgences sanitaires.

Sur le plan **économique**, la mutualisation de l'investissement entre la commune et d'éventuels partenaires (entreprises, associations) favorise une gestion responsable des ressources financières et humaines.

Enfin, sur le plan **environnemental**, les appareils nécessitent peu d'énergie et leur durée de vie sont longues ; la Municipalité veillera à privilégier des fournisseurs respectueux des normes environnementales, notamment pour le recyclage des batteries et consommables. Ainsi, ce projet répond de manière équilibrée aux trois piliers du développement durable.

Synthèse



7. INCIDENCES FINANCIÈRES

L'acquisition d'un DEA à l'extérieur (y compris armoire chauffée et sécurisée) représente un coût estimatif de CHF 4'500 à 5'000 par appareil, auxquels s'ajoutent les frais d'entretien et de remplacement de la batterie/pads

Dans la phase d'étude, il s'est avéré qu'une possibilité de surveiller par GPS le DAE existerait. L'AEDTRAX est une solution combinant un dispositif intelligent et un logiciel cloud permettant de gérer facilement et rapidement les défibrillateurs externes automatisés. Le dispositif intelligent AEDTrax contrôle les défibrillateurs et s'assure qu'ils sont toujours prêts à l'emploi. De plus, les défibrillateurs effectuent un autotest périodique automatique dont les résultats sont transmis via une interface USB au dispositif, qui les envoie ensuite au serveur AEDTrax pour analyse et surveillance. Les gestionnaires peuvent ainsi consulter l'état de tous les défibrillateurs, suivre leurs dernières localisations, recevoir des alertes et gérer les paramètres. Outre l'historique de chaque appareil, l'état de la batterie, la date de péremption des électrodes, le numéro de série et la localisation géographique sont également affichés.

Budget

Installation sur les bâtiments communaux des DEA + boîtiers extérieurs et installation électrique

Descriptif	Nombre	Prix	Total
DEA (yc patchs+batteries)	20 pc	CHF 3800.-	CHF 76'000.-
SmartCase extérieure	20 pc	CHF 1'055.-	CHF 21'100.-
AEDTRAX (surveillance GPS)	20 pc	CHF 1'900.-	CHF 38'000.-
Signalétique	20 pc	CHF 50.-	CHF 1'000.-
Installation électrique	20 pc	CHF 1'500.- <i>(selon les lieux les coûts seront diminués)</i>	CHF 30'000.-

Installation en entreprise des boîtiers extérieurs et installation électrique

Descriptif	Nombre	Prix	Total
SmartCase extérieure	10 pc	CHF 1'055.-	CHF 10'550.-
Signalétique	10 pc	CHF 50.-	CHF 500.-
Installation électrique	10 pc	CHF 1'500.- <i>(selon les lieux les coûts seront diminués)</i>	CHF 15'000.-

Budget annuel pour 5 ans dès 2031

Achat	Fréquence	Nombre	Prix	Total
Contrôle de maintenance)	1/an	20pc	Env. CHF 120.-	CHF 2'400.-
Électrodes	1x sur 5 ans	20pc	Env. CHF 265.-	CHF 5'300.-
Batteries	1x sur 5 ans	20pc	Env. CHF 320.-	CHF 9'600.-

Communication

Voici ci-dessous les campagnes de communication proposées :

Sur 3 ans	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Aigle Info	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Brochure en tout ménage (6'000 ex.)	CHF 6'000.-	CHF 2'000.-	CHF 2'000.-
Campagne digitale	CHF 2'500.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-
Affiches et signalétique	CHF 2'500.-	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-

Formation

Voici ci-dessous les campagnes de formation proposées :

Sur 3 ans	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Formation (4x/an)	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-

Les coûts estimés se décomposent comme suit

<i>Installation sur les bâtiments communaux des DEA + boîtiers extérieurs et installation électrique</i>	CHF 166'100.-
<i>Installation en entreprise des boîtiers extérieurs et installation électrique</i>	CHF 26'050.-
Communication année 1	CHF 11'000.-
Formation année 1	CHF 5'000.-
Divers et imprévus	<u>CHF 6'850.-</u>
Total	<u>CHF 215'000.-</u>

Dès l'année 2 les montants pour la communication et les formations de CHF 9'000.- devront être intégrés sur le budget ordinaire.

Amortissement.

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent, et dans le cadre de ce préavis, un amortissement de 5 ans sera appliqué.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2025 – 22 du 10 novembre 2025
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. **De prendre** acte de la réponse au postulat de M. Marc Taverney « Mise à disposition de défibrillateurs » ;
2. **De suivre** la Municipalité dans son intention de lancer un programme d'implantation de DEA accessibles 24h/24 sur le territoire communal ;
3. **De charger** la Municipalité à rédiger un règlement de subvention pour les entreprises et associations qui souhaitent s'équiper d'un DEA accessible 24/24 ;
4. **D'accorder** à la Municipalité le crédit nécessaire maximum de **CHF 215'000 TTC** pour l'achat et la campagne de communication et de formation relative au défibrillateur accessibles 24/24 sur le domaine public ;
5. **D'autoriser** la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 215'000 TTC** aux meilleures conditions ;
6. **De porter** le montant de **CHF 9'000.-** au budget annuel pour la communication et la formation relative à l'utilisation de ces appareils DEA dès le budget 2027.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

G. Devaud

A. Décaillet

Municipal délégué : M. Fabrice Cottier, Municipal des bâtiments.

Annexe 1 :

PLAN GÉNÉRAL D'IMPLANTATION LORS DE L'ETUDE

- Rouge =** Implantation sur les bâtiments communaux – Phase 1
- Bleu =** Implantation sur les bâtiments communaux – Phase 2
- Jaune =** Implantation en entreprise – Phase 3

